

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

MONIQUE CONFIANT

Inscrite au Tableau de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de la Martinique
COMMISSAIRE AUX COMPTES

***Fédération du Crédit Mutuel
Antilles Guyane
Rue du Professeur Raymond Garcin
97200 FORT-DE-FRANCE***

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
GLOBALISATION
AU TITRE DE L'EXERCICE 2008**



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En exécution de notre mission générale, nous avons procédé au contrôle et à l'analyse des travaux qui ont permis l'élaboration des comptes regroupés entre :

- ⚡ La Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane,
- ⚡ La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane,
- ⚡ Le Crédit Mutuel Fort de France Centre,
- ⚡ La Coopérative de Crédit du Nord,
- ⚡ La Coopérative Ouvrière de Crédit,
- ⚡ Le Crédit Social,
- ⚡ Le Crédit Artisanal,
- ⚡ Le Crédit Mutuel Nord Atlantique,
- ⚡ Le Crédit Populaire Guyanais,
- ⚡ Le Crédit Mutuel Place d'Armes,
- ⚡ Le Crédit Mutuel Schoelcher,
- ⚡ Le Crédit Mutuel Acajou,
- ⚡ Le Crédit Mutuel du Marin,
- ⚡ Le Crédit Mutuel de Didier,
- ⚡ Le Crédit Mutuel de Rivière-Salée,
- ⚡ Le Crédit Mutuel du Robert,
- ⚡ Le Crédit Mutuel Enseignant,
- ⚡ Le Crédit Mutuel du François,
- ⚡ Le Crédit Mutuel de Saint Martin,
- ⚡ Le Crédit Mutuel de la Jaille,
- ⚡ Le Crédit Mutuel du Gosier.

Les comptes globalisés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES GLOBALISES ET LE RESULTAT DE L'ENSEMBLE

Nous avons procédé à l'examen des comptes de la Fédération Antilles Guyane et à ceux de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane. Ceux-ci ont été agrégés avec ceux des dix neuf (19) caisses locales antillaises et guyanaises après élimination de tous les comptes à caractère réciproque, y compris les participations financières.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes globalisés ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et appréciant leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Conformément à la réglementation en vigueur, les comptes annuels doivent comporter, outre le bilan et le compte de résultat, une annexe dont l'objectif est de mettre en évidence les éléments pouvant influencer le jugement que les destinataires des comptes annuels peuvent porter sur la situation financière et le résultat de l'exercice.

Nous certifions que les comptes globalisés sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la globalisation.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce, introduites par la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

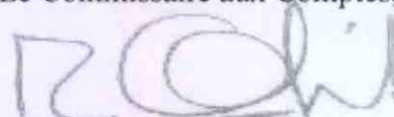
3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes globalisés, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Fort-de-France,
le 23 avril 2009

Le Commissaire aux Comptes,



Monique CONFIAINT

